

si a cause des difficultés, voire des épreuves, rencontrées par la fédération qui ne peuvent

chacun se servant de ses propres outils. Dans le cadre de sa mission

la FROTSI, la municipalité recevait les participants en mairie.

uniquement grâce à des analyses pratiquées sur le lait prélevé en

adressé à chacun des éleveurs chez qui cette mesure s'applique.

EOLIENNES ET MIGRATION : Contrôle radar au col de la Fageole

Un projet de parc de 5 éoliennes concerne le col de la Fageole, un lieu de passage des oiseaux migrateurs. Quel serait l'impact d'une telle implantation sur la migration ? C'est sur cette question qu'ont planché des spécialistes en la matière, travaillant non pas seulement avec des jumelles mais avec un radar de marine pour déterminer avec précision les trajectoires et les habitudes des migrants.



Sébastien Devos et Arnaud Govaere ont durant trois jours suivi à la trace les migrants au dessus du col de la Fageole.

Un projet d'implantation d'éoliennes de la société NED (Nouvelles énergies dynamiques) concernant le Col de la Fageole, ce couloir de passage de migrants, a fait durant trois jours l'objet de mesures destinées à évaluer le nombre et la trajectoire des oiseaux qui l'empruntent pour

rejoindre le Sud. «Les éoliennes peuvent en effet modifier les voies migratoires et le risque est de conduire les oiseaux droit sur les lignes électriques et d'engendrer des dépenses énergétiques supplémentaires» expliquait Joël Bec (Alter Eco), association qui a affectué au préalable les diagnos-

tics environnementaux, dans le cadre de cette opération menée par le bureau d'études Greet Ing., en charge de l'étude d'impact du projet, avec la collaboration d'experts de la Ligue protectrice des oiseaux.

UNE PREMIÈRE EN MONTAGNE

Ce «suivi des migrations d'oiseaux avec un radar» qui s'est déroulé de mercredi à vendredi avait donc pour but de «cerner les voies et intensité de passage au Col de la Fageole, grâce à l'utilisation d'un radar de pêche sur un rayon de 3 km définissant une aire d'environ 19 kilomètres carrés selon un protocole financé par l'ADEME, des sites d'expérimentation existant déjà en Picardie, dans le Pas de Calais, au Cap Gris-Nez. L'avantage de ce système, par ailleurs utilisé pour la première fois dans un environnement de montagne en France, était de pouvoir travailler à des moments où la vision est nulle en sachant que «la majorité des oiseaux migrent en effet la nuit.» Le radar aura permis de pousser plus loin la recherche et d'affiner des observations qui jusqu'alors n'étaient que visuelles, de migrations que l'on savait se produire sur un axe : la Truyère, bassin de Saint-Flour et plateaux de Margeride au printemps et inversement en automne et voir si les modalités étaient les mêmes.

Des espèces variées ont ainsi été observées : pigeons ramiers, pigeons colombrins, venant de

Scandinavie, de Pologne et filant vers l'Espagne, mais aussi de petits passereaux (pinsons, charbonnet), Gros-bec casse-noyaux, des grives, des échassiers, des éperviers d'Europe, des alouettes, etc.

UN FRONT DE 400 MÈTRES DE LARGE

Les pinsons ont été dénombrés par milliers, formant un front de 400 mètres de large. Des cormorans ont été également trouvés, sans doute attirés par les zones humides. Les passages au niveau du col se sont déroulés dans un contexte rapide. Le vol des oiseaux était en effet estimé entre 50 et 80 kilomètres à l'heure. Rien à voir avec les automobilistes de l'A75, en quête de migration vers le Sud eux aussi, mais pas mal pour des oiseaux...

Et le radar de marine a permis des découvertes, notamment de très nombreux volatiles qui sont passés à l'aplomb des vallées.

Verdict ? Pour Joël Bec : «nous avons donné une première idée au printemps avec a priori aucun «point dur» pour le passage des migrants mais pour les oiseaux nicheurs il faudra sans doute jouer davantage sur l'aménagement de ce parc d'éoliennes.» En l'absence, à priori, de «point bloquant», le projet, un des 25 que compte le Cantal, devrait donc recevoir un avis favorable des experts. Mais tous ne pourront être validés, certains ne seraient ce que du fait des contraintes paysagères.

Les sites retenus seront connus à la fin de l'année, la décision finale étant du ressort du préfet. CF



L'équipe au complet a également effectué des mesures à vue

LA DEPECHE
28/10/03